

## ATELIER LIRE AUTREMENT

Association Valentin Haüy, par Alexandre Martre, bibliothécaire



**Avec les aveugles et les malvoyants**

---

**Agir pour l'autonomie**

### 1. Présentation de l'Association et de la médiathèque Valentin Haüy

Association Valentin Haüy est une association nationale, avec un siège à Paris et 122 implantations locales ; 576 salariés, 3564 bénévoles ; 8 établissements. Ses missions sont la défense des droits des déficients visuels ainsi que restaurer et développer leur autonomie. L'objectif : rendre l'information publiée accessible pour les personnes en situation de handicap, au même moment et au même prix que pour le reste de la population.

La médiathèque de l'association propose des collections adaptées accessibles gratuitement à toute personne inscrite au service (témoignage de [Jean-Yves](#) en ligne) :

- 57 000 livres audio Daisy
- 20 000 documents en braille (livres, partitions, etc.)
- Ainsi qu'une offre en ligne, par la médiathèque numérique [Eole](#), qui offre la possibilité de télécharger les livres audio, des livres en braille. Le site propose de plus de nombreuses fonctionnalités d'accessibilité.

On y retrouve des services pour accompagner les lecteurs, avec 13 bibliothécaires spécialisés dont 6 en situation de handicap visuel, dans 300m<sup>2</sup> d'espace public ouvert du lundi au vendredi, ainsi qu'une permanence téléphonique. Les espaces sont accessibles : les meubles sont suffisamment espacés pour permettre le passage d'un fauteuil roulant, les couleurs sont contrastées entre le sol et les rayonnages, mais cela ne suffit pas ; l'équipe est également formée à l'accueil des personnes en situation de handicap, l'aide humaine demeurant indispensable.

Les chiffres :

- Plus de 95 % de prêts sont faits à distance, notamment pour l'envoi de CD gravés à la demande ainsi que le téléchargement via Eole.
- 281 016 prêts en 2020, dont 25 % effectués par le biais des médiathèques numériques.

- 10 381 utilisateurs actifs en 2020 contre 17 200 000 personnes empêchées de lire du fait de leur handicap

## 2. Le cadre juridique

L'association utilise le cadre de la loi 2006 « exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées » qui permet l'adaptation de documents sans demande d'autorisation requise auprès des ayants-droits, à condition de les mettre à disposition uniquement de personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Deux justificatifs sont acceptés : la carte d'invalidité ou un justificatif médical.

La loi Liberté de création, architecture et patrimoine, promulguée en juillet 2016 ouvre ce dispositif aux publics dys tout en permettant une plus grande souplesse des justificatifs. Le Ministère de la Culture a rédigé un guide des bonnes pratiques indiquant que le justificatif doit être pertinent au regard de la difficulté de la personne, ainsi une attestation sur l'honneur peut parfois suffire.

## 3. Les collections proposées par la médiathèque Valentin Haüy

Le format Daisy (Digital Accessible Information System) est une norme d'enregistrement utilisée à travers le monde proposant une qualité numérique (mp3 très compressé) et des enregistrements structurés. Il existe le Consortium Daisy : <http://www.daisy.org/>.

Ce format permet l'adaptation de la vitesse de lecture sans distorsion de la voix, le dépôt de signets, la sauvegarde du point d'arrêt de la lecture. Il se lit avec des lecteurs adaptés à tous les besoins, notamment le Victor Reader Stratus M4, acquis par la Direction des Bibliothèques. On trouve des livres Daisy avec une voix humaine (lecteurs bénévoles), mais également avec une voix de synthèse qui l'avantage d'être rapide à enregistrer et est donc utilisée pour les rentrées littéraires, prix littéraires, etc.

## 4. L'accueil des publics empêchés en bibliothèque

La médiathèque Valentin Haüy détient un réseau 247 partenaires, permettant la mise à disposition de collections accessibles et de solutions techniques adaptées dans les bibliothèques publiques, le conseil et la formation des professionnels. Ces partenariats encouragent la mise en place de services accessibles dans les bibliothèques publiques.



25 000 CD  
libre dans

partenaires, qui proposent ¼ de service de portage de CD Daisy à domicile (EHPAD et autres foyers de vie sont considérés comme les domiciles).

Daisy sont en accès  
les bibliothèques

Chaque bibliothèque partenaire dispose de son propre compte Eole, qui est illimités et utilisables sur plusieurs postes. Il est permet de procéder à des inscriptions, commander des CD pour le fonds de la bibliothèque ou pour les usagers. Graver sur CD, téléchargement, transfert sur clé USB ou carte SB sont possibles, la seule limitation est le respect du cadre légal.

# Lire autrement



## 1. Historique en Vendée

La Médiathèque Valentin Haüy, avec le soutien du Ministère de la Culture, a mis en place l'opération « Daisy dans vos bibliothèques », un appel à candidatures proposé pour la première en 2013 et ayant pour vocation de soutenir les bibliothèques souhaitant développer une offre accessible à leur public empêché de lire. C'est ainsi que la Direction des Bibliothèques (DDB), dès 2014, a signé une convention avec l'Association Valentin Haüy (AVH). Celle-ci a permis de bénéficier du pack Daisy, constitué de :

- 2 lecteurs Victor, complété par 1 acheté par la Direction des Bibliothèques
- 200 CD Daisy
- L'accès à la médiathèque numérique Eole (6 000 titres à l'époque)
- Des documents de communication
- 1 journée de formation

Suite à quoi l'offre a été mise en place dans les 3 Vendéthèques d'alors : Montaigu, la Gaubretière et la Châtaigneraie.

Afin de profiter des nouvelles conditions permises par AVH, la DDB a signé une nouvelle convention en 2020. Celle-ci permet :

- L'ouverture aux publics Dys, avec une plus grande souplesse des justificatifs
- L'ouverture de l'offre par une bibliothèque départementale à son réseau de bibliothèques

En parallèle, un Contrat Départemental Lecture Itinérance a été signé avec la DRAC, également en 2020, axant les priorités de la DDB sur les publics empêchés et éloignés, renforçant la volonté de travailler vers les personnes en situation de handicap et les seniors, tous deux visés par ce contrat.

## 2. Lancement de Lire Autrement en 2021

Cette nouvelle convention a permis de lancer le service *Lire Autrement* dans les bibliothèques de Vendée en 2021. Suite à une demande de la bibliothèque de La Garnache, il a été décidé de sélectionner quelques bibliothèques pour tester l'offre en Vendée. Le choix s'est fait sur deux critères :

- Avoir une bibliothèque par secteur
- Sélectionner une équipe ayant déjà montré un intérêt pour l'accessibilité

Suite à quoi 5 bibliothèques ont été contactées et ont accepté de participer :

- Aizenay
- Benet
- Cugand
- La Garnache
- Saint-Fulgent
- Et la Vendéthèque

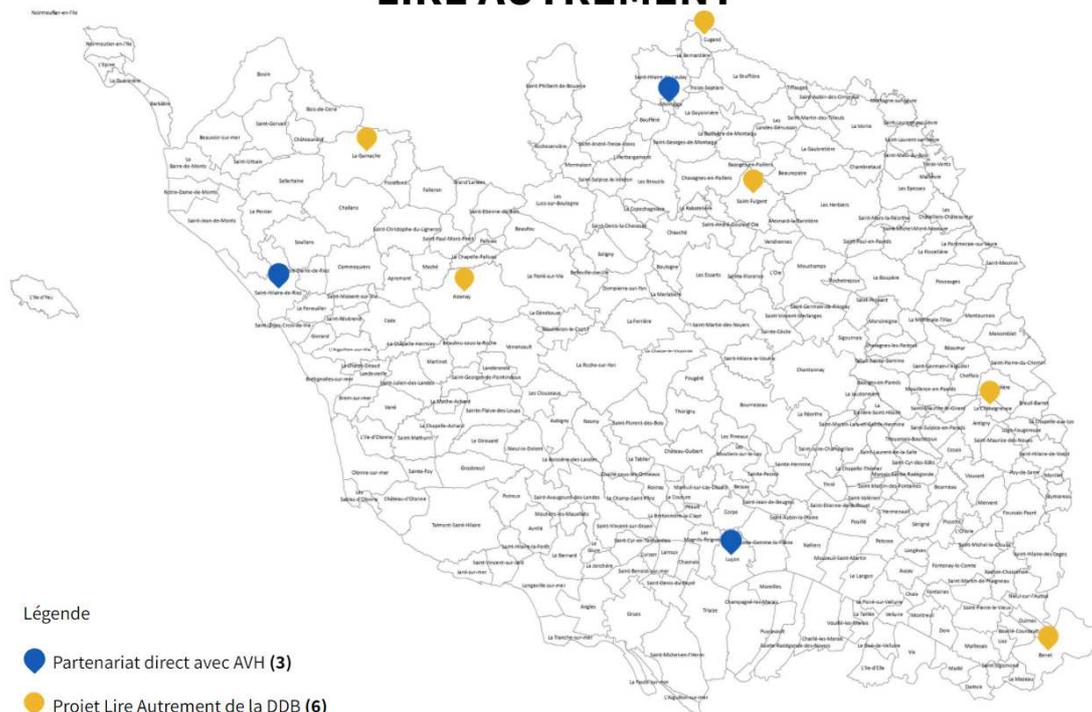
Les bibliothèques ont eu la liberté de choisir la manière dont elles souhaitent développer l'offre pendant les 6 mois de l'essai : en partenariat, proposition au grand public, etc. 5 ont choisi de travailler avec le ou les EHPAD de leur commune. Ce partenariat a un grand avantage : le public est « tout trouvé » puisque de nombreux résidents en EHPAD sont empêchés de lire du fait d'un handicap provoqué par leur âge.

Pour mettre en place cette offre, une demi-journée de formation a été proposée aux bibliothèques participantes le 21 septembre. Les animateurs des EHPAD concernés par cette offre ont été associés, ce qui leur a permis une prise en main plus rapide de l'offre. A la suite de cette formation, chaque bibliothèque s'est vu remettre :

- 50 CD Daisy, accompagnés de leur version physique pour certains documents jeunesse ou certaines documentaires, de cuisine notamment
- 1 lecteur Victor avec ses modes d'emploi (audio + papier) ainsi qu'un casque audio sans contact
- Un accès à Eole

Chaque bibliothèque bénéficie également d'un suivi appuyé par la DDB pour s'assurer que le projet se déroule correctement.

# LIRE AUTREMENT



C'est la création d'un réseau, encore petit, qui se constitue sur l'ensemble de la Vendée. En effet, les personnes empêchées de lire peuvent également bénéficier de cette offre dans trois autres médiathèques, qui ont passé un partenariat direct avec AVH :

- La médiathèque Calliopé, à Montaigu
- La médiathèque de Saint-Hilaire-de-Riez
- La médiathèque intercommunale Pierre Menanteau à Luçon

### 3. Retours d'expérience

Avant de faire un focus sur l'expérience de la médiathèque de Saint-Fulgent, quelques mots concernant les autres bibliothèques.

#### *Aizenay*

L'EHPAD d'Aizenay avait déjà acquis des lecteurs Victor par le passé. Le projet Lire Autrement va lui permettre de pouvoir bénéficier de l'offre des CD Daisy de la médiathèque d'Aizenay. La formation a permis de lancer une réflexion entre les deux équipes, de la médiathèque et de l'EHPAD, qui doivent formaliser prochainement l'offre qui sera proposée.

## *Benet*

L'ensemble des CD ont été prêté à l'EHPAD, ainsi que le lecteur Victor. Les premiers retours sont enchantés et l'EHPAD envisage d'acquérir un lecteur pour le prêter aux résidents, qui en sont très satisfaits. Alors que le prêt à l'EHPAD devait initialement s'arrêter après un mois, l'équipe de la bibliothèque a décidé de prolonger ce prêt jusqu'à la fin de l'année, afin d'en faire bénéficier plus de résidents.

Retour d'expérience de Mme D. :

- Elle trouve l'appareil bien conçu mais avec trop de boutons ; le bouton Marche devrait notamment être plus facilement accessible
- Elle pense que son utilité est plus particulièrement nécessaire pour les personnes aimant énormément la lecture (ce qui n'est pas vraiment son cas)
- Après un test de quelques jours, elle a réalisé qu'elle avait des difficultés à se souvenir de l'histoire et elle a préféré redonner l'appareil pour laisser d'autres résidents le tester

## *Cugand*

L'offre, actuellement mise en place au sein de la médiathèque, va être proposée aux deux EHPAD partenaires début décembre. Dans un des deux EHPAD, 3-4 résidents ont déjà un lecteur Victor, dans le deuxième EHPAD, il y a déjà une demande. L'équipe de la médiathèque envisage d'acheter des lecteurs l'an prochain pour pouvoir prolonger l'offre.

## *La Garnache*

L'équipe de la bibliothèque a prêté à l'EHPAD le 18 novembre du kit Lire Autrement.

## *Lire Autrement à Saint-Fulgent, par Anne-Sophie, directrice*

### 1. Présentation de la médiathèque et du partenariat avec l'EHPAD

L'équipe est constituée de 2 salariées et 23 bénévoles. L'ouverture a eu lieu en juillet 2019, avec 18h d'ouverture hebdomadaire. Un programme d'animation régulier a été mis en place, ainsi que différents partenariats. Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis d'avoir un an de fonctionnement normal.

Le partenariat avec l'EHPAD était déjà existant et les bénévoles attendaient l'arrivée d'Anne-Sophie pour développer des animations à destination des résidents. Actuellement :

- Prêt mensuel de livres, les bénévoles se déplacent à la rencontre des résidents pour échanger sur leurs lectures, leurs goûts, les conseiller et enfin prêter de nouveaux livres, principalement en gros caractères.
- 4 RDV d'animations dans l'année : le format a été réfléchi en amont en collaboration avec l'animatrice et la psychologue. Alternance de lectures à voix haute, temps d'échange et chants. Le tout avec un décor conséquent en lien avec le thème choisi et un support Power point pour maintenir leur attention.
- Avant le Covid, mise en place de visites à la médiathèque, en même temps que des accueils de classes. La logistique était à améliorer et cette sortie n'a pas encore pu être reconduite à cause de la situation sanitaire.

Le choix du prêt du kit Lire Autrement à l'EHPAD dans un premier temps a paru évident étant donné le beau partenariat déjà mis en place grâce à une animatrice dynamique et ouverte aux propositions.

## 2. Lire Autrement avec l'EHPAD

Le kit Lire Autrement est à disposition des résidents de l'EHPAD depuis le 28 septembre dernier. Une convention de prêt a été établie entre la Commune de Saint-Fulgent et l'EHPAD. Le directeur de l'EHPAD a également fourni une attestation sur l'honneur justifiant l'utilisation de ce matériel par une liste précise de personnes présentant un handicap.

A ce jour les retours sont positifs : Laurence, l'animatrice, fait les réglages avec les résidents (son, tonalité, débit) et leur explique le fonctionnement de base puis les laisse en autonomie avec le lecteur. Hormis faire appel à elle pour recharger la batterie du lecteur, les résidents sont autonomes et ont une bonne compréhension des boutons.

Le matériel est prêté de manière individuelle et laissé à disposition dans la chambre.

Retour de Madeleine qui n'a plus la capacité visuelle de lire : au contraire de la télé qui la fatigue, l'écoute d'un CD Daisy l'apaise. Elle a l'impression « d'avoir l'histoire au creux de son oreille ». Elle a également été agréablement surprise de l'histoire qui continuait même lorsqu'elle allait aux toilettes, au contraire d'un livre que l'on doit poser.

Le lecteur l'a accompagné dans son quotidien et s'est avéré un bon compagnon y compris au moment des soins qui se passaient de manière sereine grâce à l'écoute du texte.

Il n'y a à ce jour pas d'autres commentaires de résidents. En effet le partenariat n'est pas toujours simple.

L'aspect positif est de trouver facilement des personnes en situation de handicap qui sont ravies de retrouver le plaisir de la lecture même sous une autre forme. En revanche, il existe un certain nombre de contraintes liées notamment à la santé fluctuante de ces personnes fragiles et aux contraintes de service de l'animatrice qui pour ces raisons n'a pas pu être présente aujourd'hui. Laurence, l'animatrice, n'a ainsi pas pu échanger avec une des utilisatrices du lecteur pour des raisons de santé de celle-ci.

### 3. Ce qui est envisagé pour la suite du partenariat

Le matériel Lire Autrement reste à l'EHPAD jusqu'à la fin de l'année. Début 2022, il revient à la médiathèque.

L'équipe communiquera sur ce service, mais l'idée avec ce matériel est plutôt de toucher des personnes qui ne fréquentent pas la médiathèque parce qu'elles n'y trouvent rien qui correspondent à leurs besoins.

Anne-Sophie est donc en contact avec sa collègue de l'action sociale sur la commune, qui fait le lien avec le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) pour trouver des personnes justifiant d'un handicap qui seraient intéressées pour tester ce matériel.

L'équipe a déjà proposé ce service à une adhérente qui emprunte des livres audio pour sa belle-sœur en situation de handicap visuel. Mais celle-ci est déjà équipée du lecteur Victor. La médiathèque a été contactée par une famille qui souhaite faire essayer le lecteur à une personne dans l'objectif de lui en acheter un.

L'équipe a également évoqué cette proposition avec un jeune adulte de 19 ans atteint d'une maladie dégénérative et qui n'est plus en capacité de tenir un livre.

Il existe donc déjà des personnes intéressées sans même encore avoir commencé à communiquer sur cette offre.

Dans l'idéal, l'équipe aimerait avoir quelques contacts à qui proposer ce matériel afin d'établir un planning de prêt pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Là encore, après présentation d'un justificatif ou une attestation sur l'honneur, le prêt se ferait après signature d'une convention entre la médiathèque (service de la Mairie) et l'utilisateur.

Ce prêt de 3 mois à la médiathèque, Anne-Sophie l'envisage, à l'image de la bibliothèque départementale, comme un test à l'échelle de notre réseau de bibliothèque. En effet, si les retours des personnes touchées sont positifs, il est envisageable d'acheter quelques lecteurs et des CD début 2023.

### Partie Echanges

Les échanges ont permis de mettre en avant la difficulté du cadre légal qui ne permet pas de toucher tous les résidents en EHPAD avec cette offre. C'est dommage car elle correspondrait bien aux besoins de certains d'entre eux, qui sans avoir un handicap les empêchant de lire, bénéficieraient de cette offre pour être stimulés et rester en bonne forme.

La question a été posée de savoir comment toucher les personnes âgées quand il n'y a ni EHPAD ni autre structure du genre sur la commune. Les pistes abordées ont été la prise de contact avec la commune, l'intercommunalité et plus particulièrement les agents sur les questions sociales. Il y a également la possibilité de prendre contact avec le CCAS, ou le CIAS. Le Département peut être un relai par le biais des Maisons Départementales de la Solidarité et de la Famille.